

MAIRIE
52, rue du stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 10/06/2021

Reçu en préfecture le 10/06/2021

Affiché le

ID : 038-213804511-20210527-2021_04D-AU



DECISION N° 2021-04 du 27 mai 2021

SARL LINEAX– Traçage de jeux d'école maternelle

École maternelle Victor Hugo

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22 qui prévoit la possibilité de déléguer une partie des attributions du conseil municipal au Maire en exercice,

Vu la délibération n° 2020-032 en date du 22 juin 2020 déposée en sous-préfecture de LA TOUR DU PIN le 24/06/2020, accordant au Maire la délégation afin gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le projet des Chantiers Jeunes de St Romain de Jalionas

DECIDE

- Article 1^{er}** : de retenir et signer la proposition de l'entreprise SARL LINEAX pour le traçage de jeux à l'école maternelle Victor Hugo à Saint Romain de Jalionas, pour un montant total de 1 794,08 € HT soit 2 152,90 € TTC.
- Article 2** : La facture sera payée en investissement, au **chapitre 21 - article 21312**.
- Article 3** : Mr le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera notifiée au conseil municipal lors de la prochaine réunion et dont ampliation sera adressée à la Sous Préfecture de la TOUR DU PIN.

ST ROMAIN DE JALIONAS, le 27 mai 2021

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

